

Séance régulière du 5 février 2007

À cette assemblée régulière tenue le cinquième jour du mois de février de l'an deux mille sept, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

Monsieur Johnny Carrier (absent)

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Après lecture de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance régulière du 8 janvier 2007 et de la séance spéciale du 15 janvier 2007 soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à quatre vingt mille trois cent quatre vingt deux et soixante dix neuf (80 382,79 \$)soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur-général de la Municipalité de Scott, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors de cette session ordinaire du mois de janvier 2007 est disponible.

Ouverture des soumissions pour le financement du Trackless MTS usagé 1991

Soumissions reçues:

Centre Financier Chaudière Nord

<i>Montant du financement</i>	<i>47 169,60 \$</i>
<i>Amortissement</i>	<i>3 ans</i>
<i>Terme</i>	<i>3 ans</i>
<i>Taux d'intérêt</i>	<i>4,860 %</i>
<i>Capitalisation</i>	<i>Mensuelle</i>
<i>Fréquence</i>	<i>Mensuelle</i>
<i>Modalité</i>	<i>Capital et intérêts inclus</i>
<i>Remboursement</i>	<i>1 410,76 \$</i>

Financement d'Équipement GE Canada

<i>Montant du financement</i>	<i>41 395 \$</i>
<i>Amortissement</i>	<i>5 ans (60 mois)</i>
<i>Taux d'intérêt</i>	<i>6,17 %</i>
<i>Remboursement</i>	<i>799,43 \$</i>

CONSIDÉRANT qu'après informations, la Banque Nationale n'offre pas le service de financement crédit-bail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2037-02-07

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accepte l'offre qui lui est faite par le **Centre Financier Chaudière Nord** pour son emprunt de 47 169,60 \$ pour un terme de 3 ans à un taux de 4,860 %.*

Achat de bien par contrat de vente à tempérament

ATTENDU que la Municipalité désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionné ci-dessous;

ATTENDU que la Municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU que la Municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la Municipalité contre le vendeur et/ou le fabricant du bien vendu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2038-02-07

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité achète de J.A. Larue Inc. par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le bien suivant : **Trackless MTS usagé 1991, au prix de 47 169,60 \$ incluant les taxes.***

Que le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente », porte intérêt;

À taux fixe : au taux annuel de 4,860 % pour toute la durés de l'amortissement pour un terme de 60 mois à l'expiration duquel le taux sera renégocié ou le solde deviendra exigible;

Que le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 36 mois;

Que la Municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de J. A. Larue Inc. qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur et/ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement

ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien ou des biens.

Que Nicole Thibodeau, directeur-général soit autorisée à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Ouverture des soumissions (camion citerne GMC)

Deux (2) soumissions nous sont parvenues pour la vente du camion citerne GMC.

Jean-Guy Laflamme pour un montant de 800,00 \$

La Cache à Maxime pour un montant de 1501,01 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2039-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de « La Cache à Maxime » pour un montant de 1 501,01 \$ étant le plus haut soumissionnaire.

Ouverture des soumissions (renouvellement des licences de chiens pour 2007)

Une (1) soumission nous est parvenue pour le renouvellement des licences de chiens pour l'année 2007.

Monsieur Roger Pigeon pour un montant de 4,50 \$ / chien

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2040-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Monsieur Roger Pigeon pour le recensement des chiens pour l'année 2007 au montant de 4,50 \$ / chien incluant les heures travaillées et les frais de déplacement.

Avis de motion

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le **numéro 194** et ayant pour objet l'abrogation des règlements numéros 79 et 106 concernant les nuisances, sera présenté lors de la prochaine assemblée.*

Avis de motion

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Clément Roy qu'un règlement portant le **numéro 195** et ayant pour objet l'abrogation des règlements numéros 81 et 71 portant sur les animaux, sera présenté lors de la prochaine assemblée.*

Nomination d'un président sur le comité d'urbanisme

CONSIDÉRANT le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme stipule que le président du comité est nommé par le Conseil municipal sur suggestion des membres du Comité d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2041-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Patrice Simard à titre de président du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2007 selon la recommandation des membres du comité.

Service régional de résidence locale

ATTENDU que le projet régional de Résidence locale fait partie des priorités du plan de développement des affaires de la Nouvelle-Beauce 2006-2010 élaboré par le CLD;

ATTENDU que le Service régional de résidence locale vise à maintenir la démographie en Nouvelle-Beauce par l'attraction de nouveaux résidents qui stimuleront le développement socio-économique de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les objectifs du Service régional de résidence locale visent entre autres à favoriser l'ensemble des Municipalités de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les actions réalisées par le Service régional depuis les deux dernières années, ainsi que la volonté des partenaires concernés de poursuivre la mise en œuvre du service d'accueil et de référence visent à promouvoir la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que le Service régional locale a besoin de la participation des Municipalités pour maintenir à jour l'information nécessaire à l'accueil et au référencement, ainsi qu'à développer différents outils de promotion du milieu;

ATTENDU qu'un engagement de toutes les Municipalités à soutenir le Service régional de résidence locale est essentiel à la bonne marche du projet ainsi qu'à l'obtention de financement d'organismes tiers et/ou d'entreprises privées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2042-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott s'engage à appuyer techniquement le Service régional de résidence locale en s'impliquant activement, par l'entremise de son personnel et des ses comités, en transmettant les informations pertinentes servant à alimenter le service d'accueil de la Résidence locale et ce, sans aucun frais tel qu'entendu avec la M.R.C. Nouvelle-Beauce. Les fonds seront pris à même le Pacte Rural. (Offre valable pour 2 ans).

Demande de dérogation, lot numéro 2 898 569, situé au 11, 9^{ème} Rue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation pour l'agrandissement résidentiel pour la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT que le règlement exige une marge de recul latérale de 2 m (6' 6^{3/4}'') et que la demande est de 45.7 cm (1' 6''), donc une dérogation de 1.543m (5' 3/4'');

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2043-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la demande de dérogation pour le lot numéro 2 898 569, situé au 11, 9^{ème} Rue selon la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Demande d'appui (CRÉ) pour la route des vins en Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT l'apport touristique de la Cache à Maxime pour la Municipalité de Scott;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2044-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott appuie « La Cache à Maxime » pour la route des vins en Chaudière-Appalaches.

Offre de services professionnels (Tecsuit)

CONSIDÉRANT l'offre de Tecsuit pour supporter la MRC dans la préparation d'un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables dans la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT qu'à cette information, devront s'ajouter les cartes topographiques de la Municipalité et les élévations des terrains visés par le plan de gestion;

	<i>Ingénieur (hres)</i>	<i>Technicien (hres)</i>	<i>Honoraires & dé</i>
<i>Scott</i>			
<i>Ext. Données</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	
<i>Calculs hydraul..</i>	<i>20</i>	<i>10</i>	
<i>Rédaction rap- port & dessin</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	
<i>Visite,rencontre (note 1)</i>	<i>10</i>	<i>-</i>	
<i>Total :</i>	<i>45</i>	<i>20</i>	<i>6200 \$</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2045-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité n'est pas contre cette offre mais recommande d'aller en soumission à plus d'une Firme afin d'évaluer les impacts pour les projets de développement des terrains vacants en zone inondable.

Demande d'aide financière (Club F.A.D.O.Q. Scott)

CONSIDÉRANT que l'année 2007 marquera le 35^{ième} anniversaire de la Fondation du Club de l'Âge d'or de la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT que pour souligner cet événement, les membres du Conseil administratif organiseront diverses activités;

CONSIDÉRANT qu'une commandite de la part de la Municipalité serait grandement appréciée si minime soit-elle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2046-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité alloue un montant de cent dollars (100,00 \$) au Club F.A.D.O.Q. de Scott pour leur 35^{ème} anniversaire de la Fondation du Club de l'Âge d'Or.

Aménagement cour d'école (appui Pacte rural)

CONSIDÉRANT que l'École l'Accueil de Scott a des projets pour le réaménagement de la cour d'école et qu'une demande de subvention a été faite au Pacte Rural;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2047-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott appuie l'École primaire l'Accueil dans ses démarches pour le projet de réaménagement de la cour d'école auprès du Pacte Rural.

Autorisation pour la randonnée cycliste de Ste-Claire

CONSIDÉRANT que le comité de la « Randonnée cycliste de Ste-Claire demande l'autorisation afin de circuler sur le territoire de la Municipalité, dimanche le 8 juillet 2007;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2048-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LA Municipalité donne l'autorisation au comité de la « Randonnée cycliste de Ste-Claire » lors de la randonnée qui aura lieu dimanche le 8 juillet 2007.

Autorisation pour le Tour de Beauce

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2049-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott donne l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité, lors du Tour de Beauce qui se tiendra à l'été 2007.

Demande d'aide financière (Moisson Beauce)

CONSIDÉRANT la demande financière de l'organisme « Moisson Beauce » en vue d'aider et de soutenir les personnes vivant des situations socio-économiques difficiles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2050-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott alloue un montant de 50,00 \$ à l'organisme Moisson Beauce.

Résolution afin d'enclencher les procédures de dérogation mineure pour la construction de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que l'implantation de la bibliothèque est dérogoire;

CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Scott permet la possibilité de demander une dérogation mineure à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2051-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott mandate son inspecteur en bâtiments (Steve Proteau) à procéder aux démarches nécessaires afin d'enclencher la procédure de dérogation mineure.

Résolution acceptant le plan des mesures d'urgence en cas d'inondation

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin

2052-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du plan des mesures d'urgence en cas d'inondation avec modification : soit l'ajout de substituts. (Document en annexe)

Résolution acceptant le plan des mesures d'urgence en cas de tempête de neige

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2053-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du plan des mesures d'urgence en cas de tempête de neige en y ajoutant la modification suivante : l'ajout de substituts. (Document en annexe)

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Marcoux à 20 :05 hres et ajournée au 28 mars 2007.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier